

3

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 2 MAI 2006

Le Mardi 2 MAI 2006 à 19 H, s'est réuni le CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Joëlle CECCALDI-RAYNAUD, Maire de la Ville.

- QUESTION N° 1 -  
DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil à l'unanimité, désigne Madame AMSELLEM comme Secrétaire de séance, en application de l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- QUESTION N° 2 -  
APPEL NOMINAL

Le Secrétaire de séance procède à l'appel nominal :

Etaiant présents – Mme CECCALDI-RAYNAUD, M. GARINO, Mme ABKARI, M. DUEZ, Mmes AMSELLEM, PRIEUR, DENOULET, MARTIN, M.LANSARDIERE, Mmes LACONTAL, TROPENAT, MM. BRAZON, CHAMBAULT, Mme ILIOU, M. CAVAYE, Mme PALAT, MM. LOTTEAU, STURBOIS, Mmes ROUX, ANDRE, MM. LEGRAS, CAUMONT, LICHANI, Mme HEURTEUX, MM. COUDEYRAT, GHENASSIA, REIN, BRISSET, Mme JEANNE

Avaiant donné mandat – Mme CHAVRIER à M. GARINO, M. BOUMENDIL à Mme ABKARI, M. GRAZIANI à M. LANSARDIERE, M. SANTI à Mme LACONTAL, Mme SMADJA à Mme ILIOU, Mme BERRO à M. CECCALDI-RAYNAUD, M. MOREUL à Mme PRIEUR, Mme ANGELO à Mme DENOULET, Mme BOREL à M. CAUMONT, M. MENASRIA à M. DUEZ, M. SMATI à M. COUDEYRAT, Mme LICHTÉ à Mme AMSELLEM, Mme BENSALD à M. GHENASSIA

Etait excusé – M. CECCALDI-RAYNAUD

Est arrivé en cours de séance – M. MOREUL

*AM*

J.C

- du restaurant municipal de l'Hôtel de Ville

Par arrêté en date du 15 Mars 2006, le prix des repas servis au Restaurant Municipal a été fixé comme suit, à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2006 :

- |   |        |
|---|--------|
| - personnel communal, du CCAS, de l'OPHLM,<br>de la recette municipale, de la recette locale des impôts   | 3,50 € |
| - membre du Conseil Municipal, enfant du personnel  | 5,30 € |
| - personnel des administrations extérieures et membres<br>des sections locales et départementales des syndicats<br>de la Fonction Publique Territoriale | 6,20 € |
| - invité accompagnant un membre du personnel<br>ou du Conseil Municipal   | 7,90 € |

Fin de régies de recettes

Par arrêtés en date du 13 Mars 2006, il a été mis fin aux régies de recettes pour :

- la halte-garderie Boieldieu
- la halte-garderie Lorilleux
- le jardin d'enfants de la Clairière
- le jardin d'enfants des Deux Coupoles
- la crèche Godefroy
- la crèche des Roses
- la crèche de l'Oasis
- la crèche familiale
- la crèche des Arcades
- la crèche des Cèdres
- la crèche des Deux Coupoles
- la crèche des Jardins

l'encaissement des recettes de ces établissements étant désormais centralisé en Mairie.


Modification des régies d'avances

- pour les manifestations du Palais de la Culture

Par arrêté en date du 10 Mars 2006, il a été procédé à la modification de la régie d'avances pour les manifestations du Palais de la Culture afin de préciser la nature des dépenses autorisées.

- pour la programmation du Théâtre des Hauts-de-Seine

Par arrêté en date du 10 Mars 2006, il a été procédé à la modification de la régie d'avances pour la programmation du Théâtre des Hauts-de-Seine afin de préciser la nature des dépenses autorisées.



J.C

Maître DUVERNOY Avocat

34-38 rue Salvador Allendé à NANTERRE (92000)

- la somme de 547,77 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir représenté les intérêts de la Ville dans le cadre de l'affaire DARDOUR
- la somme de 820,46 € TTC, à titre de frais et honoraires, pour avoir procédé à la désignation d'un administrateur provisoire dans l'affaire ASL VOLTA

**- QUESTION N° 5 -**

**COMMUNICATION RELATIVE A L'AGREMENT DE SOUS TRAITANTS**

Il est donné communication au Conseil Municipal

. des agréments de sous traitants suivants :

- la Société JSL dans le cadre des travaux de reprise des corniches extérieures sur la largeur de l'emmarchement sur l'Hôtel de Ville – côté rue de la République
- la Société WATELET Bâtiment dans le cadre de la réalisation de piliers à l'entrée de la résidence Lorilleux, côté rue de la République
- la Société JMC dans le cadre des travaux de réfection des façades et de ravalement de l'école maternelle Benoît Malon
- les Sociétés BIN et PROCAP dans le cadre des travaux de construction d'un parc de stationnement et de l'aménagement du square Offenbach
- la Société SPAC dans le cadre de l'entretien du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore sur le territoire de la Ville
- les Sociétés ISOBAC et EUROSYNTEC dans le cadre de la construction de la crèche Jean Jaurès – 157-157 Bis rue Jean Jaurès
- la Société NORD TRAVAUX dans le cadre de l'acquisition d'équipements mobiliers pour le futur Palais des sports
- les Sociétés SIE, FOURNIER et ART TP dans le cadre de la réhabilitation d'une maison de ville en jardin d'enfants – 8 rue de Brazza

. des actes spéciaux modificatifs avec

- la Société EEPE dans le cadre de la construction d'un parc de stationnement et de l'aménagement du square Offenbach
- la Société CGPG dans le cadre de la construction d'un équipement public – îlot Montaigne
- la Société DOUBLET dans le cadre de la construction du Palais des Sports.

J.C



- à la Société CELDA – Immeuble le First – 2 avenue Lacassagne à LYON  
Cedex 03 (69425) les lots

3 – jeux d'observation, de structuration et de manipulation

8 – jeux de découverte du monde vivant et de la matière

- à la Société PARTNER JOUETS – Node Park Touraine – rue du Bois Joly à  
TAUXIGNY (37310) les lots

6 – jeux de société et de stratégie

7 – logiciels éducatifs, jeux électroniques, de vidéo et de matériel High  
tech

11 – jeux, matériel et accessoires de spectacle

13 – poupées et « doudous »

. de la personne responsable des marchés de déclarer sans suite le lot

12 – jeux de grande dimension

Autorise le Maire :

- à signer les marchés pour les lots attribués et à les notifier

- à signer les bons de commande pour ces mêmes lots

- à relancer la consultation, par procédure adaptée ouverte, pour le lot  
12.

**- QUESTION N° 9 -**

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A LA FOURNITURE  
ET L'INSTALLATION D'EQUIPEMENTS DE CUISINE OU  
DE RESTAURATION ET AUTRES ACCESSOIRES SERVANT  
A LA PREPARATION, LA CONSERVATION OU A LA PRESENTATION  
DES ALIMENTS**

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel  
d'offres d'attribuer les 2 lots du marché relatif à la fourniture et l'installation  
d'équipements de cuisine ou de restauration et autres accessoires servant à la  
préparation, la conservation ou à la présentation des aliments :

1 – fourniture et installation d'équipements et matériels de cuisine et de restauration

à la Société LE FROID BORNET – 7/9 rue de l'Avenir à LE KREMLIN  
BICETRE (94270)

2 – fourniture de vaisselles et ustensiles de cuisine et de restauration –

à la Société CHOMETTE FAVOR – 1 rue René Clair à GRIGNY Cedex (91353)

Autorise le Maire :

- à signer les marchés et à les notifier

- à signer les bons de commande.

 J.C

. de la personne responsable des marchés de déclarer sans suite le lot 2 –  
audit de la fonction achats du secteur médical et para médical - les offres  
reçues dépassant substantiellement le budget alloué à cette opération

Autorise le Maire :

- à signer les lots 1 et 3 du marché et à les notifier
- à signer les bons de commande pour ces deux lots.

**- QUESTION N° 13 -**  
**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF A L'ACQUISITION**  
**DE MATERIELS SPORTIFS POUR LES BESOINS DES SERVICES**  
**MUNICIPAUX (5 LOTS)**

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision

. de la commission d'appel d'offres d'attribuer 4 lots du marché relatif à  
l'acquisition de matériels sportifs pour les besoins des services municipaux (5  
lots)

- 1 – petits matériels et accessoires pour les sports individuels et collectifs –  
à la Société CASAL SPORT – 31 rue de l'Université – ZAC Pavé neuf à NOISY  
LE GRAND (93160)
- 2 – petits matériels et accessoires pour la pratique des sports d'épées –  
à la Société PRIEUR SPORTS – 6 rue de Charolles à MONTCEAU LES MINES  
(71300)
- 3 – gros matériels et équipements de sports collectifs et individuels –  
à la Société AG+ - 8 rue Lavoisier à OZOIR LA FERRIERE (77330)
- 5 – matériels en mousse pour les activités sportives –  
à la Société DECASPORT – 4-8 quai de Seine à SAINT OUEN Cedex (93403)

. de la personne responsable des marchés de déclarer sans suite le lot 4 –  
matériels et équipements pour les piscines - en raison de besoins nouveaux

Autorise le Maire :

- à signer les lots 1, 2, 3 et 5 et à les notifier
- à signer les bons de commande pour les lots attribués
- à lancer une nouvelle consultation par voie de marché adapté ouvert pour le  
lot 4.

M. U. J.C  
—

- à solliciter auprès du Conseil Général et de l'ensemble des organismes susceptibles d'être partenaires de ce projet des aides financières.

**- QUESTION N° 16 -**

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX  
DE REAMENAGEMENT DE LA VOIRIE, DES ESPACES VERTS  
ET RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC AU PALAIS DES SPORTS**

Le Conseil à l'unanimité, prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer les 3 lots du marché relatif aux travaux de réaménagement de la voirie, des espaces verts et à la rénovation de l'éclairage public du Palais des sports :

- 1 – réaménagement de la voirie –  
à la Société ASTEN DIVISION SPAPA –241-246 route Principale du Port à GENNEVILLIERS (92637)
- 2 – réaménagement de l'éclairage public –  
à la Société SATELEC – 2 avenue du Général de Gaulle à VIRY CHATILLON (91170)
- 3 – réaménagement des espaces verts –  
à la Société CERCIS – 7 rue du Capitaine Dreyfus à FRANCONVILLE (95130)

Autorise le Maire :

- à signer les lots du marché et à les notifier
- à signer les ordres de service.

**- QUESTION N° 17 -**

**RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT RELATIF AUX TRAVAUX  
TOUS CORPS D'ETAT AU VILLAGE DE VACANCES  
DE LA MARINE DE CAPRONE A GHISONACCIA (CORSE)**

Le Conseil à l'unanimité,

- adopte l'amendement ayant pour objet de rectifier le nom des attributaires dans le rapport du Directeur Général des Services et le projet de délibération concernant le résultat de l'appel d'offres ouvert relatif aux travaux tous corps d'état au village de vacances de la Marine de Caprone à GHISONACCIA (Corse), dans lesquels il y a eu des inversions

- prend acte de la décision de la commission d'appel d'offres d'attribuer :
  - à la Société BIANCARDINI CONSTRUCTION – Saint-Antoine à GHISONACCIA (20240) - les lots
- 1 – maçonnerie
- 2 – charpente et de couverture
- 3 – étanchéité et zinguerie

*Billy* *J.C*

d'engagement du marché, à verser une prime égale à 30.800 € HT à chaque candidat non retenu et à solliciter du Conseil Général et de l'ensemble des organismes partenaires de ce projet des aides financières.

**- QUESTION N° 20 -**  
**MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN CONCURRENCE RELATIF**  
**A LA MISE EN PLACE DE L'EXPOSITION**  
**«TOUT UN MONDE DE LABYRINTHES »**

Le Conseil à l'unanimité, autorise la personne responsable du marché à intervenir à la signature du marché négocié sans mise en concurrence portant sur la mise en place d'une exposition « tout un monde de labyrinthes » organisée par l'Association LA ROUTE DES LABYRINTHES – 95 rue Roger Salengro à TOURS (37000). Prend acte du coût de la dépense, s'élevant à 44.500 € HT.

**- QUESTION N° 21 -**  
**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES RELATIF**  
**A L'ORGANISATION DE CLASSES D'ENVIRONNEMENT**  
**DURANT L'ANNEE SCOLAIRE 2006/2007 ( 2 LOTS)**

Le Conseil à l'unanimité, adopte le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'organisation de classes d'environnement durant l'année scolaire 2006/2007, composé des lots :

- 1 – 2 classes de transhumance en France dans les Alpes pour des élèves de classe élémentaire
- 2 – organisation d'une classe sur le thème de l'astronomie de France, dans les Alpes pour des élèves de cycle III

Autorise le Maire à faire procéder à la consultation en recourant à l'article 30 du Code des Marchés Publics.

**- QUESTION N° 22 -**  
**DOSSIER DE CONSULTATION D'ENTREPRISES RELATIF**  
**A L'AMENAGEMENT DU RESTAURANT ET DU BAR EXTERIEUR**  
**DU PALAIS DES SPORTS**

Le Conseil par 36 voix pour et 5 abstentions, adopte le dossier de consultation d'entreprises relatif à l'aménagement du restaurant et du bar extérieur du Palais des sports, composé de 9 lots :

- 1 – faux plafonds
- 2 – carrelage

 J.C

**- QUESTION N° 26 -**

**AVENANT N°1 AUX LOTS N°1 (SEJOUR LINGUISTIQUE A MALTE  
POUR DES JEUNES SCOLARISES DE LA 6<sup>ème</sup> A LA 5<sup>ème</sup>) ET N° 2 (SEJOUR  
LINGUISTIQUE A MALTE POUR DES JEUNES SCOLARISES  
DE LA 4<sup>ème</sup> A LA 3<sup>ème</sup>) DU MARCHE RELATIF A L'ORGANISATION  
DE SEJOURS JEUNES POUR LES VACANCES SCOLAIRES - ETE 2006**

Le Conseil à l'unanimité, adopte le projet d'avenant n°1 aux lots n° 1 – séjour linguistique à Malte pour des jeunes scolarisés de la 6<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> – et n° 2 – séjour linguistique à Malte pour des jeunes scolarisés de la 4<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>. Autorise le Maire à signer ledit avenant et à le notifier à la Société CLUB LANGUES et CIVILISATIONS.

**- QUESTION N° 27 -**

**AVENANTS DE TRANSFERT RELATIFS AU MARCHE DE FOURNITURE  
DE VEGETAUX LIGNEUX ET PLANTES ANNUELLES  
ET BISANNUELLES**

Le Conseil à l'unanimité, adopte les avenants n°1 de transfert relatifs aux lots du marché de fourniture de végétaux ligneux et de plantes annuelles et bisannuelles :

- 1 – fourniture d'arbres et de conifères
- 2 – fourniture d'arbustes

afin de régulariser la situation de DERLY France qui rejoint le groupe Plan SPG et devient donc DERLY France SAS. Autorise le Maire à intervenir auxdits avenants.

**- QUESTION N° 28 -**

**AVENANT N°1 RELATIF AU MARCHE DE TRAVAUX DU JARDIN  
DU SUD**

Le Conseil à l'unanimité, adopte l'avenant n°1 au marché conclu avec la Société Sports et Paysages SEPA pour les travaux relatifs à l'aménagement du Jardin du sud, afin de tenir compte de diverses modifications portant sur les prestations à exécuter. Autorise le Maire à intervenir audit avenant.



J. C.

**- QUESTION N° 32 -**  
**DECOMPTE GENERAL DEFINITIF RELATIF A LA RENOVATION**  
**DES SYSTEMES DE TRAITEMENT D'AIR ET DE FILTRATION**  
**DE LA PISCINE MARIUS JACOTOT**

Le Conseil à l'unanimité, adopte le décompte général définitif relatif à la rénovation des systèmes de traitement d'air et de filtration de la piscine Marius Jacotot, arrêté à la somme de 1.196.452,56 € TTC. Autorise le Maire à faire procéder au mandatement de la somme de 9.265,41 € TTC restant due à l'entreprise PILLIOT.

**- QUESTION N° 33 -**  
**CONVENTION BIPARTITE DE MISE A DISPOSITION DES DONNEES**  
**NUMERIQUES GEOREFERENCEES RELATIVES A LA REPRESENTATION**  
**A MOYENNE ECHELLE DES OUVRAGES DE TRANSPORT**  
**DE GAZ NATUREL**

Le Conseil à l'unanimité, adopte la convention bipartite entre la Ville et GRT Gaz pour la mise à disposition des données numériques géoréférencées relatives à la représentation à moyenne échelle des ouvrages de transport de gaz naturel. Autorise le Maire à intervenir à ladite convention.

**- QUESTION N° 34 -**  
**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE ET**  
**A LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE VIDEOPROTECTION**  
**SUR LE DOMAINE PRIVE DE L'O.P.H.L.M. DE PUTEAUX**

Le Conseil par 39 voix pour et 2 abstentions, adopte la convention à passer entre la Ville et l'OPHLM relative à la mise en œuvre et à la maintenance d'un système de vidéo-protection sur le domaine privé de l'OPHLM de Puteaux. Autorise le Maire à intervenir à ladite convention.

**- QUESTION N° 35 -**  
**ADHESION DE LA COMMUNE DE CARRIERES SUR SEINE AU SIGEIF**  
**POUR LES DEUX COMPETENCES « GAZ » ET « ELECTRICITE »**

Le Conseil à l'unanimité, émet un avis favorable sur l'adhésion de la Commune de CARRIERES SUR SEINE (Yvelines) au Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'Electricité en Ile de France pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

*M. J. C.*

**- QUESTION N° 39 -**

**ACQUISITION AMIABLE DE HUIT EMPLACEMENTS  
DE STATIONNEMENT DANS LA COPROPRIETE SITUÉE  
44-46 RUE MARIUS JACOTOT ANGLE 31 RUE ROUSSELLE  
(LOTS 267, 268, 273, 278)**

Le Conseil à l'unanimité, décide l'acquisition amiable, au prix de 27.000 €, de huit emplacements de stationnement appartenant à la SCI PUTEAUX-ROUSSELLE dans la copropriété située 44-46 rue Marius Jacotot, angle 31 rue Rousselle (lots 267, 268, 273 à 278). Autorise le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette acquisition.

**- QUESTION N° 40 -**

**ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ DITE « ZAC EDF PRESSENSE »  
MODIFICATION DE LA ZAC ET NOUVELLE CONCERTATION**

Le Conseil par 36 voix pour et 5 abstentions, approuve les objectifs poursuivis dans le cadre du nouveau projet de Zone d'Aménagement Concerté dite « ZAC Pressensé ». Décide de lancer la procédure de concertation préalable associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Fixe les modalités de cette concertation, soit la mise à disposition d'un dossier de présentation et d'un registre afin d'y recueillir les observations du public sur les nouveaux objectifs poursuivis, pendant la période du 9 au 23 Mai 2006 inclus, aux jours et heures d'ouverture de « Puteaux Expo » et de l'Hôtel de Ville.

**- QUESTION N° 41 -**

**CONVENTION TYPE DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE  
DE PARCELLES DE TERRAIN A USAGE DE JARDINS FAMILIAUX  
DEPENDANT DES PROPRIETES COMMUNALES SITUÉES  
92 RUE DES BAS ROGERS ET 84-86 RUE DE VERDUN**

Le Conseil à l'unanimité, approuve le projet de convention-type de mise à disposition au profit des particuliers, à titre précaire, révocable et onéreux de différentes parcelles de terrain, à usage de jardins familiaux, d'une superficie oscillant entre 40 et 70 m<sup>2</sup> environ, dépendant des propriétés communales situées 92 rue des Bas Rogers et 84-86 rue de Verdun. Fixe à 2,50 € par m<sup>2</sup> la redevance d'occupation annuelle à laquelle s'ajoute un montant forfaitaire de 1,35 € par m<sup>2</sup> pour les charges liées aux consommations d'eau et d'électricité. Autorise le Maire à intervenir à la signature desdites conventions.

*Handwritten signature and initials:*  
Handwritten signature: "Andy"  
Handwritten initials: "J.C."  
A horizontal line is drawn below the signature.

**- QUESTION N° 46 -**

**CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT ET LA VILLE  
EN VUE DE LA PARTICIPATION DES BIBLIOTHEQUES  
A LA MANIFESTATION « LA SCIENCE SE LIVRE »**

Le Conseil à l'unanimité, approuve la convention entre le Département et la Ville de Puteaux relative à la participation des bibliothèques communales à la manifestation « la science se livre » qui s'est déroulée sur le territoire de la Commune du 17 au 24 Mars 2006. Autorise le Maire à signer ladite convention. La dépense correspondante est estimée à 4.774 €. Sollicite une subvention auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine.

**- QUESTION N° 47 -**

**APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE**

Le Conseil à l'unanimité, approuve le Contrat Local de Sécurité tel qu'il a été défini avec les partenaires de la Ville de Puteaux pour la mise en œuvre d'une politique commune de prévention de la délinquance et de sécurité et dont les modalités techniques et opérationnelles sont définies dans un plan local d'actions concerté et priorisé. Autorise le Maire à signer ledit contrat.

**- QUESTION N° 48 -**

**APPROBATION DU CONTRAT LOCAL DE SECURITE  
ET DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**

Le Conseil à l'unanimité, crée un Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance en vue de mettre en œuvre, d'élaborer et d'évaluer les actions conduites dans le cadre du Contrat Local de Sécurité. Il sera composé :

- d'un Président (le Maire) + deux membres de droit (le Préfet des Hauts-de-Seine et le Procureur de la République près du Tribunal d'Instance de Nanterre ou leurs représentants)
- d'un premier collège comprenant des élus désignés par le Maire par arrêté et des membres du Conseil Général
- d'un deuxième collège comprenant des chefs de service de l'Etat, ou leurs représentants, désignés par le Préfet (en particulier Police et Gendarmerie) et des personnes qualifiées désignées en concertation avec le Procureur de la République
- d'un troisième collège désigné par le Président du Contrat Local de Sécurité comprenant entre autres des responsables associatifs, bailleurs locaux, assistantes sociales ainsi que toutes personnes confrontées aux manifestations de la délinquance et à l'aide aux victimes

Précise qu'aucun de ces trois collèges ne peut à lui seul représenter plus de la moitié du nombre total des membres du Conseil.

Handwritten signature and initials, possibly 'M. J.C.' or similar.

**- QUESTION N° 51 -**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**A L'ASSOCIATION AMICALE DE DION BOUTON**

Le Conseil à l'unanimité, attribue une subvention de 1.000 € à l'Association Amicale De Dion Bouton.

**- QUESTION N° 52 -**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**A L'ASSOCIATION AIDE AUX VICTIMES D'INFRACTIONS**  
**PENALES DES HAUTS-DE-SEINE**

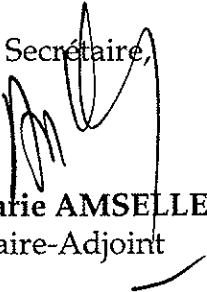
Le Conseil à l'unanimité, attribue une subvention de 1.740 € à l'Association d'Aide aux victimes d'infractions pénales des Hauts-de-Seine.

**- QUESTION N° 53 -**  
**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT**  
**A L'ASSOCIATION DE LA MAISON DES TRAVAILLEURS**  
**IMMIGRES DE PUTEAUX**

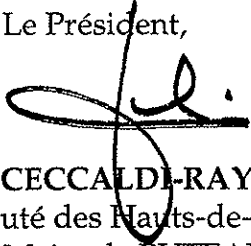
Le Conseil à l'unanimité, attribue une subvention de 3.000 € à l'Association de la Maison des Travailleurs Immigrés de Puteaux.

La séance est levée à 20 h 30.

Le Secrétaire,

  
Anne-Marie AMSELLEM  
Maire-Adjoint

Le Président,

  
Joëlle CECCALDI-RAYNAUD  
Député des Hauts-de-Seine  
Maire de PUTEAUX